



BANK OF AFRICA

BMCE GROUP



BANK OF AFRICA-MALI

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital de 15.450.000.000 FCFA

Siège Social : Immeuble BANK OF AFRICA

Avenue du Mali – Quartier ACI 2000

BP 2249 – BAMAKO

RC : Ma. Bko.2004. B.2482 BAMAKO

N° Statistique 384800000012 A – LB 06 – D0045 C – N° Fiscal : 087800094 W

AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil d'Administration de la **BANK OF AFRICA-MALI SA** a l'honneur de convier Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Banque à assister à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra le **mardi, 05 avril 2022 à 09 H 30 précises au siège de la banque à l'Immeuble BANK OF AFRICA, Avenue du Mali-Quartier ACI 2000**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation des comptes de bilan et de résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2021 :**
 - Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
 - Rapport du Président du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire
 - Rapports des Commissaires aux Comptes à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires
- 2. Approbation des conventions règlementées visées aux articles 438 et suivants de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE et à l'article 45 de la loi portant Réglementation Bancaire**
- 3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021**
- 4. Fixation des indemnités de fonction des Administrateurs**
- 5. Renouvellement du mandat des Administrateurs**
- 6. Renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes**
- 7. Pouvoir en vue des formalités**

L'admission des actionnaires en séance sera subordonnée à la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Les documents d'information destinés aux actionnaires et relatifs à cette assemblée seront disponibles à compter du 22 mars 2022 au siège social de la Banque sis à l'**Immeuble BANK OF AFRICA, Avenue du Mali - Quartier ACI 2000, téléphone : 00 223 20 70 05 00.**

Le Conseil d'Administration compte sur votre participation à cette Assemblée Générale.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT

